

Conseil municipal de Hautecourt-Romanèche
Réunion du jeudi 17 novembre 2016

Présents : AZNAR Vincent; BERGERY Franck; BESANCON Carine; BOUVARD Mélinda;
CALLOCH Pascal; CROUZET Annick; DESBOIS Marc; FUYATIER Isabelle; LANDES René;
LEVEQUE Michel; PHILIBERT Sophie.

Secrétaire de séance : Mélinda BOUVARD

ORDRE DU JOUR:

- Délibérations:

- * Mission de Santé et de Sécurisation du travail.
- * Assainissement communautaire.
- * Révision annuelle des tarifs de location des salles des fêtes.
- * Chemin des Carrières.
- * Adhésion REX ROTARY.
- * ONF: coupes d'affouage.
- **Demande d'aménagement d'un chemin rural.**
- **Création d'une commission "Voie Verte".**
- **Point sur les commissions.**
- **Questions diverses.**

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 08 Septembre 2016

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire demande à ce que 2 délibérations soient rajoutées à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des conseillers communautaires.
- Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

DELIBERATIONS

A) Mission de santé et sécurisation du travail :

En application de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et sécurité au travail. A défaut de personnel qualifié en interne, Monsieur le Maire propose de confier cette mission au centre de gestion dans le cadre d'une convention ne donnant lieu à aucun coût.

Accord unanime du Conseil Municipal

B) Assainissement communautaire :

Afin de laisser à la future communauté d'agglomération le délai nécessaire à la mise en œuvre de la compétence assainissement, Monsieur le Maire propose que cette compétence, exercée actuellement par l'intercommunalité au titre des compétences optionnelles, soit exercée au titre des compétences facultatives.

Accord unanime du Conseil Municipal.

C) Révision des tarifs annuels de location ou d'occupation des salles des fêtes de Hautecourt et de Romanèche:

Les tarifs de location restent inchangés pour 2017 :

Par ailleurs, afin de faciliter la procédure de location de la vaisselle, Monsieur Le Maire propose d'instaurer une facturation forfaitaire, en lieu et place de l'actuelle facturation à l'unité des

couverts, à savoir :

- 20,00 Euros pour le forfait location des couverts de la salle des fêtes de Hautecourt.
- 10,00 Euros pour le forfait location des couverts de la salle des fêtes de Romanèche.

D'autre part, pour répondre à la demande d'un certain nombre d'usagers de la salle de Romanèche, lesquels ont souhaité ne pas avoir à effectuer le ménage complet des locaux après utilisation, Monsieur le Maire suggère la mise en place d'un forfait "ménage" d'un montant de 50.00 Euros (le lavage de la vaisselle restant néanmoins à la charge des dits-usagers).

Cette disposition ne concerne pas la salle des fêtes de Hautecourt.

Après délibération, les membres du Conseil valident à l'unanimité ces différents tarifs.

D) Chemin des Carrières :

Monsieur Le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral relatif à la réouverture de la carrière des Rippes prévoit un enrobage du chemin des Carrières et propose de le classer en chemin communal. L'entreprise TLTP DANNENMULLER restera en charge de l'entretien de cette voirie durant la durée d'exploitation de la carrière (30 ans). Ce classement permettra à la commune d'étendre son linéaire de voirie, et par conséquent d'augmenter le montant des dotations y afférant, sans pour autant engager des frais supplémentaires. Accord à l'unanimité des membres du Conseil et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

E) Adhésion REX ROTARY:

Le contrat avec la société MBI, relatif à la location du copieur, est dénoncé. Le choix d'un nouveau prestataire s'est porté sur l'entreprise REX ROTARY. Cette dernière propose de solder le montant restant dû à MBI, soit 3255,25 Euros, permettant ainsi une contractualisation début Octobre 2016. Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir valider l'acceptation de la somme pré-citée et l'autoriser à percevoir la-dite somme

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil valident le montant de cette somme et autorisent Monsieur Le Maire à l'encaisser.

F) ONF:

Le programme de gestion des coupes d'affouage, géré par l'ONF, autorise pour l'année 2017 la mise à disposition, à Challes, de la parcelle n° 410. Quatre affouagistes sont inscrits.

G) Conseillers communautaires:

La circulaire préfectorale relative au projet de fusion des sept intercommunalités impose, pour les communes de moins de 1000 habitants et dans l'ordre du tableau, un titulaire et un suppléant.

Proposition est faite de désigner Monsieur Le Maire: Vincent AZNAR, et son premier adjoint: Pascal CALLOCH.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité cette proposition.

H) Agenda d'accessibilité (AD'AP):

L'agenda d'accessibilité étant déposé en Préfecture, les services de l'état sollicitent une délibération du Conseil Municipal, donnant autorisation à Monsieur Le Maire d'engager et d'effectuer tous les travaux relatifs à ce dossier.

Après délibération, le Conseil donne accord à Monsieur Le Maire, à l'unanimité.

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur VERNE, demeurant au lieu-dit "La Côte" à Romanèche, sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à effectuer des travaux sur le chemin rural reliant le Lotissement de La Treille au lieu-dit "La Côte". Celui-ci a exposé que, suite aux derniers orages, le chemin rural, pour lequel la commune n'a aucune obligation d'entretien, aurait subi des désordres ne lui permettant plus un accès normal à son domicile.

Monsieur VERNE a clairement indiqué à Monsieur Le Maire et à ses adjoints que son assurance couvrirait les dommages subis par le chemin rural, et à ce titre, Monsieur Le Maire présente au Conseil le justificatif d'assurance fourni par Monsieur VERNE.

Monsieur Le Maire lit à haute voix la convention qu'il souhaite mettre en place entre la commune et le demandeur, et attire l'attention des membres du Conseil sur les demandes réitérées de Monsieur VERNE de vouloir fermer le chemin à la circulation, "sauf riverain".

Le Conseil Municipal met en garde Monsieur Le Maire sur différents points, à savoir:

- sur l'empreinte environnementale que peut impacter la mise en place de 250 m² de béton en zone naturelle.
- sur l'entretien à long terme de l'ouvrage.
- sur la crédibilité des dires de Monsieur VERNE, notamment quant à la prise en charge par son assurance personnelle de dégâts sur un chemin relevant du domaine communal.

Etant enfin précisé par les membres du Conseil Municipal que Monsieur VERNE a fait le choix de vivre dans un lieu isolé, au-dessus des roches du Jarbonnet, sans en ignorer les possibles conséquences, notamment en ce qui concerne l'accès à sa propriété.

Le Conseil propose à Monsieur Le Maire que soit vérifiée la véracité des propos de Monsieur VERNE auprès de son assurance.

Devant la complexité du dossier et le nombre important d'interrogations soulevées par l'ensemble des élus, le sujet est ajourné et sera de nouveau débattu à la prochaine réunion du Conseil.

Un élu se propose de contacter l'assureur du demandeur. Accord du conseil.

CREATION D'UNE COMMISSION "VOIE VERTE"

Lors de l'enquête publique relative à la réouverture de la carrière "Des Rippes" à Villette, Marc DESBOIS (conseiller municipal) a soumis l'idée de créer une voie verte entre Perroï et Hautecourt. Le commissaire enquêteur a relayé la demande à Monsieur Le Préfet, qui a acté le principe dans l'arrêté préfectoral autorisant la réouverture du site.

Le Collectif de Sauvegarde du Val de Buenc a fait part à Monsieur Le Maire de son souhait d'intégrer cette commission. Parallèlement à l'intégration du Collectif, Monsieur Le Maire propose à Marc DESBOIS, épaulé par Franck BERGERY et Michel LEVEQUE (conseillers municipaux), de piloter ce projet.

Les élus valident ce schéma d'organisation.

POINT SUR LES COMMISSIONS

- Syndicat du Suran: Natura 2000

Un poste à mi-temps est à pourvoir.

A noter une baisse significative de la dotation du Département et de la Région, les

subventions passant de 37000 Euros à 23000 Euros.

Modification des bassins versant Ain, Suran, Moignin et l'Albarine. Les 4 syndicats se restructurent.

-Syndicat des Eaux :

Le prix de l'eau 2017 a été voté: il reste stable par rapport à 2016.

Si la part syndicale n'augmente pas, la part du fermier augmente - quant à elle - de 0.03 centimes du mètre cube.

- Procédure contractuelle:

HELIANTHE, correspondant de l'ADEME, propose plusieurs services d'aide tant aux particuliers qu'aux communes, notamment un test sur site, à l'aide d'une caméra thermique, permettant d'identifier, sur des bâtiments témoins, les pertes d'énergie. Une action sera proposée sur trois bâtiments différents : ancien, récent et bois.

- SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain):

A ce jour, le Haut Débit n'alimente pas la totalité de la commune. Une « boucle » reliant Romanèche-Cize-Grand Corent est à l'étude et permettrait ainsi le raccordement de Romanèche. Michel LEVEQUE informe qu'une pétition donnerait du poids à cette demande. Cette pétition consisterait à recenser les demandeurs, lesquels souscriraient à un engagement moral de se connecter au Haut Débit.

Monsieur Le Maire rappelle que Romanèche n'est pas la seule zone blanche, et que l'intérêt est bien de considérer la globalité de notre territoire communal.

- CLCS (Comité Local de Concertation et de Suivi):

Une première réunion, relative à la réouverture de la carrière "Des Rippes" à Villette, s'est tenue le 11 octobre 2016. Michel LEVEQUE et Monsieur Le Maire représentaient la Commune. Les échanges ont été constructifs, l'objectif étant d'œuvrer dans l'intérêt de tous. Une deuxième réunion est programmée au mois de Juin 2017, avec une visite sur site. L'activité devrait reprendre au cours du premier semestre 2017.

- SIVOS:

Afin de repenser la mise en place des rythmes scolaires abandonnés cette année, un COPIL a été constitué et travaille actuellement sur plusieurs pistes.

L'association de la cantine, en proie à des difficultés de personnel, a sollicité l'aide du SIVOS. La solution proposée consisterait à remplacer l'actuelle association par une commission paritaire composée de membres élus et non élus pour gérer la cantine.

Les élus du SIVOS souhaitant pérenniser la confection des repas sur place, le recrutement d'un cuisinier est en cours.

- COMMUNICATION:

Le bulletin communal est en cours d'élaboration et sera mis en impression mi-décembre, pour une distribution prévue avant la fin de l'année.

- CMJ (Conseil Municipal Jeunes):

Le dernier CMJ est fixé au 10 Décembre 2016. Le programme sera tributaire des conditions météorologiques: une opération de nettoyage est prévue, suivie d'une "crêpes- party".

- CCAS:

Le repas offert aux aînés est programmé le 03 Décembre 2016.

Le CCAS propose cette année une nouvelle formule, la partie repas étant assurée par le

restaurant "La Fontaine" à Tossiat, et la partie animation par "Jo GARLET".

-INTER CCAS:

Cette commission continue de bien fonctionner, avec la participation de Grand Corent, Cize, Villereversure et Bohas-Meyriat-Rignat.

Une réunion s'est tenue le 12 Septembre 2016 pour préparer les actions 2017. Au programme notamment pour l'année prochaine: aviron, rencontre intergénérationnelle autour du thème "Recettes d'hier et d'aujourd'hui" ...

Pour les jeunes (classes de 6ième à la seconde), une réunion est prévue le 06 Janvier 2017 à 17h30, à l'occasion de la galette des rois, afin de retravailler sur les projets de l'an prochain .

QUESTIONS DIVERSES

* Une dénonciation a permis de mettre en exergue une construction illégale de 70 m² à Chambod. Monsieur Le Maire a fait cesser les travaux et il fait un état des lieux du dossier. Certains membres du Conseil Municipal informent Monsieur Le Maire que la personne en cause avait déjà, sous le mandat précédent, manqué à certaines de ses obligations en matière d'urbanisme.

* Salle des fêtes de Romanèche:

Le Maire et les adjoints informent le conseil municipal de l'avancement du projet de rénovation du bâtiment et notamment des erreurs identifiées quant au chiffrage du projet. Il s'avère que l'architecte retenu pour la réalisation du projet - Monsieur ARNAUD - a, dans un premier temps, valorisé la TVA à 10% au lieu de 20% puis dans un deuxième temps, a omis de comptabiliser une somme de 40 000 Euros.

Monsieur Le Maire précise que, outre l'erreur de 40 000 € représentant environ 31% du chiffrage final, les subventions demandées et obtenues à ce jour l'ont été sur la base du chiffrage initial erroné. La perte de subvention peut être estimée, suivant le projet définitif, à 20 000 Euros.

Monsieur ARNAUD propose de réduire le montant final, au détriment de la qualité et de l'esthétique du chantier. Dans le cas contraire, le projet proposé par l'architecte avoisinerait les 200 000 Euros. Pascal CALLOCH rappelle les obligations contractuelles du contrat, mettant en défaut le travail de l'architecte.

Monsieur Le Maire indique que la somme de 200 000 € avancée par l'architecte paraît disproportionnée au regard des sommes investies dans la salle des fêtes de Hautecourt et demande au Conseil de mener une réflexion sur la poursuite du contrat et sur le devenir du projet.

* Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse:

Quatre conférences territoriales dessineront le futur périmètre. La Communauté de Communes de Bresse Dombes Sud Revermont et la Vallière, EPCI ayant des compétences similaires, formeront la conférence « Sud Revermont ».

* Pump Track :

Premier pump track en enrobé du département de l'Ain sur notre Commune. Le projet a vu le jour grâce, notamment, à l'aide des carriers DANNENMULLER et FONTENAT. Il s'agit d'un équipement pensé et réalisé pour la pratique des rollers, BMX, VTT, skate, trottinette. Le profil du circuit permet son utilisation dès l'âge de 4 ans. L'équipement, très utilisé, sera pourvu d'un panneau énonçant les règles d'utilisation et de sécurité.

Toutefois, Monsieur Le Maire relève un point dangereux au niveau du bowl, partie très technique. De plus, les enfants l'utilisent pour sortir de la piste sur le parking, directement sur la voie de circulation. Une réflexion est menée afin de repenser cette zone

* Le Directeur de l'école a sollicité Monsieur Le Maire pour faire une fresque (Street Art) sur le pump track, ainsi que sur le mur intérieur de l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce projet.

* Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'après deux ans de travail et de mise en avant des besoins de la commune auprès de la Communauté de Commune, deux équipements sportifs et de loisirs seront installés à Hautecourt, près de l'école : d'une part, un city-stade sur la partie en herbe en haut du terrain stabilisé ; d'autre part l'actuel terrain stabilisé sera doté d'un revêtement synthétique et fermé des quatre côtés. Cet équipement de qualité servira à l'école pour la pratique de différents sports, ainsi qu'à l'ASHR pour la pratique du football. Ces équipements seront financés par la Communauté de Communes.

* Salles des fêtes :

Plusieurs responsables d'associations domiciliées sur la commune profitent de la mise à disposition gracieuse des salles à des fins privées sans pour autant organiser, en contrepartie une animation dans l'intérêt des habitants de la commune.

Aussi, Monsieur Le Maire soumet d'allouer gratuitement les salles aux associations communales sous réserve qu'elles proposent une manifestation culturelle, ou sportive, ou festive, ou assemblée générale ouverte à tous et dans l'intérêt des habitants. La mairie se réserve le droit de refuser une location gracieuse. Monsieur Le Maire précise que trois associations extérieures à la commune bénéficiaient, malgré la délibération en vigueur, de la gratuité des salles. Ces dernières sont désormais soumises au régime de paiement, comme prévu dans la délibération.

Permis de construire (dossier déposé en Mairie)

M. COMTET Frédéric
2947 route du Port
CHAMBOD

Déclaration préalable (dossier déposé en Mairie)

Mme KIMBERT Karine
3020 route du Port
CHAMBOD

M. BONNET Eric
130 rue Joseph Marie Convert
CHALLES

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 23H30.

Le Maire,

Vincent AZNAR

